

Syndicat des Vallées de la Marne et de l'Orconté  
**Commune d'Isle-sur-Marne**

MODIFICATION DU PLU

Plan de zonage n° 2/2  
 1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du XX/XX/XXXX  
 arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson,  
 Le Président,

**DOCUMENT  
 PROVISOIRE**

Réalisé le : 29/07/2021

ARRÊTÉ LE : XX/XX/XXXX  
 APPROUVÉ LE : XX/XX/XXXX



**Légende**

- Emplacement réservé
- Espaces Boisés Classés à créer ou à conserver
- Orientation d'aménagement

**Limites de zone :**  
 U : zone peuvent être classés en zone U les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter  
 1AU : zone peuvent être classés en zone à urbaniser les secteurs à caractère naturel non ou insuffisamment équipés destinés à être ouverts à l'urbanisation  
 A : zone peuvent être classés en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique et économique des terres agricoles  
 N : zone de protection face aux risques d'aléas naturels (inondation) et de préservation du patrimoine environnemental et paysager communal  
 Nc : zone destiné aux carrières et aux équipements liés à leur réaménagement  
 Npv : Secteur naturel d'énergies renouvelables

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	1 940 m <sup>2</sup>	Création de voirie	Commune

